

## **BUDGET 2023 POUR L'ESR : LES UNIVERSITÉS DEVRONT-ELLES FINANCER LES BAISSSES D'IMPÔTS ?**

À l'heure où certaines universités ont d'ores et déjà annoncé des mesures radicales pour tenter de faire face à la hausse du coût de l'énergie et payer les factures, la Ministre de l'ESR a présenté lundi un budget 2023 en complet décalage avec les besoins réels dans nos établissements. Par ailleurs, elle a confirmé qu'il n'est pas prévu de rectificatif budgétaire pour financer l'augmentation de 3,5 % du point d'indice de la Fonction publique pour la période allant de juillet à décembre 2022 (soit 185 M€). Charge aux établissements, déjà exsangues, de trouver des financements... en ponctionnant éventuellement sur leurs quelques réserves (fonds de roulement), et peu importe si cela remet en cause des investissements prévus (travaux immobiliers et de rénovation énergétique notamment) et les recrutements de personnels nécessaires à l'accueil, l'encadrement et la réussite des étudiant-es.

Il manquera en fait 1 milliard d'euros pour maintenir la même activité qu'en 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et la part de l'ESR public dans le PIB va encore diminuer. Dans le même temps, le gouvernement affiche ses priorités : il baisse les impôts pour les multinationales (taxe sur la valeur ajoutée des entreprises, baisse de l'impôt de production) au détriment du financement des services publics.

Par ailleurs, dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, aucune augmentation du point d'indice n'est prévue durant tout le quinquennat alors que la perte du pouvoir d'achat des personnels fonctionnaires et contractuels atteint 25 % (3 mois de salaires) depuis 2000.

Le SNESUP-FSU dénonce ce budget d'austérité et demande une compensation de l'augmentation des coûts de l'énergie et la prise en charge de l'augmentation du point d'indice dès maintenant. Il continue à revendiquer une augmentation des salaires, une indexation du point d'indice sur l'inflation et un retour à un taux d'encadrement décent dans les universités pour prendre en compte la croissance des effectifs étudiants au cours des 15 dernières années. ■

*Paris, le 28 septembre 2022*

**SUIVEZ-NOUS !**



**[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)**



**[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)**